



Magné, le 09/10/2025

Mesdames, Messieurs,
Les adjoints et conseillers

Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Le mardi 14 octobre 2025
en Mairie à 19h00**

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) de la CAN du 15 septembre 2025 sur la réévaluation des charges de fonctionnement liées au transfert de la médiathèque de Prahecq
- Convention cadre de participation partenariat avec COULON
- Avis du conseil municipal sur la Demande d'enregistrement de la SAS Deux Sèvres Biogaz 6 relative à l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Frontenay Rohan Rohan – consultation du public du 3/09 au 2/10/2025
- Vente de la MAISON GOETHALS sise 5 place du Général LARGEAU cadastrée parcelle AE n°583
- Convention de co-financement avec Niort Agglo pour l'anniversaire des 10 ans de la médiathèque « l'île aux livres » le 25 octobre 2025
- Classement de la voirie « Impasse de la Demoiselle » du lotissement « Plaine de Jousson » : intégration dans le domaine public
- Modification n°3 au PLUI-D
- Acquisition dans le domaine privé de la commune : régularisation de la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle AD397 de 70 ca aménagée en trottoir sise chemin des Ajoncs
- Groupement de commande entre Syndicat Intercommunal de Desserte par voie de Terre des Marais Mouillés (SIDVMM) et SIVOM de Mauzé et les communes pour la réalisation des travaux de desserte
- Opération « création d'un parc de loisirs intergénérationnel » : validation de la PHASE 3 de travaux
 - validation de l'Avant-Projet définitif (AVP) du paysagiste-concepteur avenant 5 : forfait DEFINITIF
 - approbation du programme et enveloppe financière pour la consultation d'un marché de travaux
 - demande de subventions
- Personnel :
 - Protection sociale complémentaire (PSC) / volet « risque prévoyance » et volet « risque santé » : choix du dispositif de participation retenu et participations de l'employeur à compter du 1er janvier 2026
 - Création de deux emplois permanents au service administratif au 1er janvier 2026 à temps complet et autorisant l' élu à recourir à un agent contractuel pour faire face à la vacance de l'emploi (articles L332-8-2° et L332-9 du CGFP)
- Compte rendu des décisions du Maire
- Questions diverses & informations

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Gérard LABORDERIE

